



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Commerce extra-communautaire

Question écrite n° 6063

### Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur le manque de protection de l'espace économique européen contre la concurrence sauvage imposée par les pays à bas coûts de main-d'œuvre. Il suggère la mise en place, aux bornes de la Communauté, d'une taxation sociale et écologique des produits liés au dumping social pratiqué par les nouveaux pays industrialisés. Il lui demande de bien vouloir lui donner sa position sur cette question dont le règlement permettrait de lutter efficacement contre l'accroissement du chômage.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif aux risques qui pèsent sur certains secteurs de notre économie, plus particulièrement ceux qui emploient une main-d'œuvre abondante et sont, de ce fait, exposés à la concurrence de pays à bas salaires. Certes, l'écart, en matière de salaires, entre ces pays et la France est en partie compensé par un écart inverse de productivité, dû à la meilleure qualité de l'équipement et au niveau de formation plus élevé dans notre pays. Le Gouvernement œuvre à renforcer cette compétitivité. Par ailleurs, l'histoire récente de plusieurs pays en développement, notamment la Corée, montre qu'une fois le processus de développement engagé, les salaires obtiennent des hausses de salaires à la mesure du taux de croissance économique, ce qui réduit l'avantage compétitif initial et crée un marché pour nos produits. Il reste que certains facteurs de distorsion de concurrence ne sont pas acceptables. La mise en œuvre des accords du cycle de l'Uruguay et, notamment, la création de l'Organisation mondiale du commerce constituent l'occasion pour le Gouvernement de demander que soient notamment traités dans cette nouvelle organisation multilatérale le problème des normes sociales et celui des rapports entre commerce et environnement. La France s'efforce en particulier d'obtenir qu'il soit mis fin aux pratiques contraires aux droits élémentaires de la personne humaine, telles que le travail forcé, le travail des enfants, la discrimination à l'embauche et l'absence de liberté syndicale. S'agissant de l'environnement, une déclaration a été adoptée le 15 décembre par les négociateurs du cycle d'Uruguay qui reconnaît la nécessité d'une approche équilibrée permettant au commerce international de répondre aux objectifs d'un développement respectueux de l'environnement. La France recommande la formation, à partir de la conférence ministérielle de Marrakech en avril prochain, d'un comité commerce et environnement qui serait chargé de définir les critères permettant d'empêcher l'échange de marchandises produites au mépris de la protection de l'environnement. Le gouvernement français, enfin, a exercé une action vigoureuse auprès de ses partenaires de la Communauté afin de renforcer la politique de défense commerciale. Le conseil affaires générales du 15 décembre a fait droit à nos demandes de modification du processus de décision en matière de droits antidumping et de clause de sauvegarde. La majorité simple des États-membres, au lieu de la majorité qualifiée nécessaire jusqu'à présent, suffira à l'approbation de droits antidumping définitifs sur proposition de la commission. Par ailleurs, celle-ci se verra astreinte à des délais plus rigoureux dans l'instruction des plaintes en dumping.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marsaudon Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6063

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3120

**Réponse publiée le :** 14 mars 1994, page 1244